

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: (13): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Le tir d'infanterie à grande distance
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335627>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les officiers de réserve de l'infanterie et de la cavalerie (moins les vétérinaires) et des services administratifs (moins les médecins et pharmaciens) seront convoqués pendant 28 jours, et en même temps que les réservistes des classes de 1872 et 1874, dans les corps d'armée exécutant de grandes manœuvres. Dans les régions où se font des manœuvres de divisions et de brigades, on convoquera pour la durée des manœuvres (15 jours) les officiers de réserve d'infanterie appartenant aux bataillons appelés à manœuvrer et ceux de cavalerie comptant aux escadrons qui marchent avec les divisions ou brigades d'infanterie. Dans les régiments de cavalerie qui prennent part aux manœuvres de cavalerie on convoquera tous les officiers de réserve. Ceux qui sont à la suite seront répartis entre les escadrons de manœuvre. Ils seront appelés pendant la durée des manœuvres (11 jours). Les officiers de réserve du 19^e corps d'armée domiciliés en France seront convoqués dans les mêmes conditions que les officiers de réserve appartenant aux mêmes régions, ceux des services administratifs n'étant appelés que dans les régions qui font de grandes manœuvres. Les officiers de réserve du 19^e corps d'armée seront répartis par les soins du corps d'armée intéressé entre les divers régiments de sa région. Ceux qui ne pourraient trouver place dans les portions de corps appelés à manœuvrer seront envoyés dans les dépôts.

Dans les corps d'armée exécutant de grandes manœuvres, le commandant du corps d'armée arrêtera lui-même son programme en se maintenant dans les limites budgétaires. De même, pour les régions où se feront des manœuvres de division ou de brigade, l'officier général, directeur de chaque manœuvre, sera laissé libre de choisir son thème et d'assurer avec les fonctionnaires des divers services l'exécution de ce qu'il aura conçu.

Le cantonnement continuera à être employé comme règle générale pour l'installation des troupes, et l'on n'aura recours au bivouac que très rarement, pour les avant-postes par exemple.

L'époque de l'ouverture des manœuvres sera déterminée de manière que les réservistes puissent exécuter complètement le tir à la cible et et les exercices préparatoires avant d'être dirigés sur les points de concentration.

Le tir d'infanterie à grande distance ¹.

Nous venons de recevoir le programme détaillé des tirs combinés d'infanterie et d'artillerie exécutés à Bourges, au cours pratique de tir, pendant le mois de mai.

Les résultats obtenus sont trop concluants pour que nous ne fassions pas l'étude analytique de ces expériences qui ont donné lieu à des observations fort judicieuses.

On sait que les Turcs ont employé dans la défense de *Plewna* les tirs d'infanterie à longue portée, et ont fait à ce propos une consommation de cartouches tout à fait exceptionnelle. Ce fait caractéristique avait, dès 1878, attiré l'attention de la Prusse, de l'Autriche et de la France ; aussi fut-il décidé dans chacune de ces puissances que des tirs spéciaux d'infanterie seraient faits à grandes distances.

Après expérience, la Prusse n'admet le tir d'infanterie à grandes dis-

¹ Reproduit de *La France militaire*, fort intéressant journal spécial qui paraît à Limoges, tous les jeudis, au prix de 5 fr. par an.

tances que pour des portées maxima de 1500 mètres et encore dans des circonstances particulières.

Quant à l'Autriche, elle semble au contraire exagérer les résultats obtenus et attribue au tir de l'infanterie des portées beaucoup plus grandes.

En France, deux écoles se trouvent en présence :

La première préconise les feux d'infanterie à grandes distances et établit leur supériorité sur les feux de l'artillerie ; la deuxième établit des règles tout à fait contraires. Voyons, du reste, ce qui se passait à Châlons en 1878.

La commission de tir, portant le nom de commission d'étude des feux de guerre, a laissé des spécimens d'étude fort remarquables. Nous n'en citerons que quelques-uns :

Dans la séance du 16 avril 1878, par une température de 18° et une direction du vent venant de droite avec une vitesse de 5^m50, on obtint les résultats suivants :

Etant donné	}	Tireurs (1 peloton de 100 hommes).
		Balles tirées 1000.
		Balles retrouvées 912.

Ce tableau indique assez la disposition des balles sur le terrain :

De 1600 à 1700 ^m ,	on retrouva	134 balles.
De 1700 à 1800	»	492 »
De 1800 à 1900	»	267 »
De 1900 à 2000	»	13 »

Dans la séance du 24 mai 1878, par une température de 17° et une direction du vent de droite et un peu d'arrière avec une vitesse de 9^m50, on obtint les résultats suivants :

Etant donné	}	Hausse de	}	1400 ^m
				1500
				1600
			3 sections exécutant un tir convergent :	
			La 1 ^{re} sur la ligne de tir ;	
			La 2 ^e à 150 ^m à droite ;	
	La 3 ^e à 150 ^m à gauche.			
	Balles tirées, 3000.			
	Traces retr.	}	3502.	
			Plusieurs trous étant doubles.	

Pour cent sur une ligne :		En avant		Au centre de la gerbe	En arrière	
		100	50		50	100
Debout		1,4	1,7	2,8	2,8	1,7
A genou		0,8	1,1	2,3	1,8	1,3
Couché		0,3	0,7	0,7	1,0	0,5
»	Debout	2,5	4,5	10,4	8,6	2,2
	A genou	2,2	4,4	9,8	8,4	2,1
	Couché	1,6	3,2	8,9	6,9	2,0

De 1200 à 1300 mètres,	95 balles.
De 1300 à 1400 »	337 »
De 1400 à 1500 »	683 »
De 1500 à 1600 »	1045 »
De 1600 à 1700 »	1042 »
De 1700 à 1800 »	202 »

Dans la séance du 4 juin 1878, par une température de + 22° et une

direction du vent de droite et un peu d'arrière avec une vitesse de 4 mètres, on obtint les résultats suivants :

Etant donné : 1 section de 50 hommes ; 1000 balles tirées ; 864 retrouvées.

De 1700 à 1800 mètres,	63 balles.
De 1800 à 1900 »	119 »
De 1900 à 2000 »	266 »
De 2000 à 2100 »	350 »
De 2100 à 2200 »	66 »

Après examen des résultats obtenus dans les séances que nous venons de citer, on voit que la commission se trouve naturellement portée à expérimenter le tir à grandes distances contre l'artillerie ; aussi, dès 1878, ces expériences nouvelles commencent, et nous allons en indiquer les résultats en prenant comme type la séance du 16 mai 1879, qui comportait le tir sur une section d'artillerie aux distances de 1000, 1200 et 1500 mètres.

Le but figurait une section en batterie. Il se composait de dispositifs figurant chacun une pièce avec ses servants, ses conducteurs, ses chevaux et ses caissons. Les deux dispositifs étaient espacés de 20 mètres, d'axe en axe, comprenant dans leur ensemble 25 hommes et 15 chevaux. Les silhouettes des hommes, des chevaux et du matériel, étaient tracées sur des cibles de 1 m. sur 2 m. et de 1 m. sur 2 m. 50 pour les hommes à cheval. Tout le tir fut exécuté à genou. Le temps était couvert, la température de 15° degré et le vent avait d'avant et de droite une vitesse de 3 mètres.

2 tirs exécutés à 1000 mètres : le 1^{er} en tirailleurs ; le 2^e en escouade, Donnent les résultats suivants :

Pour le tir en tirailleurs	{	26 hommes touchés, p. 500 balles.
		10 chevaux »
		11 pièces ou caissons »
Pour le tir par escouade	{	18 hommes touchés, p. 500 balles.
		15 chevaux »
		10 pièces ou caissons »

2 tirs exécutés à 1200 mètres : le 1^{er} en tirailleurs ; le 2^e en escouade, Donnent les résultats suivants :

Pour le tir en tirailleurs	{	7 hommes touchés, p. 500 balles.
		2 chevaux »
		9 pièces ou caissons »
Pour le tir par escouade	{	14 hommes touchés, p. 500 balles.
		15 chevaux »
		4 pièces ou caissons »

2 tirs exécutés à 1500 mètres : le 1^{er} en tirailleurs ; le 2^e en escouade, Donnent les résultats suivants :

Pour le tir en tirailleurs	{	4 hommes touchés, p. 500 balles.
		3 chevaux »
		2 pièces ou caissons »
Pour le tir par escouade	{	7 hommes touchés, par 500 balles.
		4 chevaux »
		2 pièces ou caissons »

Ces expériences fort intéressantes et parfaitement conduites ne manquèrent pas d'attirer l'attention du Ministre de la guerre, qui ordonna de faire exécuter à Bourges des tirs de guerre comparatifs d'infanterie

et d'artillerie. Chose étrange, ces tirs détruisirent en grande partie les illusions créées par les tirs du camp de Châlons. L'artillerie prit le dessus, d'où formation de deux écoles bien distinctes dont la lutte intelligente a mis en lumière des faits trop peu connus.

Cette longue entrée en matière était nécessaire pour analyser rapidement les dernières expériences faites à Bourges. Cinq séances ont été consacrées aux tirs combinés d'infanterie et d'artillerie.

La première séance (19 mai 1881) comportait : *Défense d'une batterie isolée contre une chaîne de tirailleurs.*

L'effectif était une chaîne de tirailleurs en voliges (cinquante cibles occupant 120 mètres de front) : vingt-cinq tirailleurs à genoux, vingt-cinq couchés.

La batterie tirait contre la chaîne successivement aux distances de 2800, 2200, 1600 et 1000 mètres. On se servait d'obus à balles, armés de fusées à double effet employées comme percutantes, c'est-à-dire dont on ne débouchait aucun évent, cinq cartouches fumifères étaient allumées sur la chaîne pour chaque tir ; un même capitaine réglait le tir de la batterie aux quatre distances.

Cent vingt obus furent tirés dans cette première séance.

La chaîne était supposée exposée au feu de l'artillerie pendant vingt minutes, par conséquent de 2800 à 1000 mètres.

La deuxième séance (20 mai 1881) comportait : *Attaque d'une batterie isolée par une chaîne de tirailleurs.*

C'était la réciproque de la première séance.

La batterie se composait de six pièces en voliges ; elle était attaquée par cinquante bons tireurs formant une chaîne de 120 mètres de front.

La chaîne ouvrait le feu aux distances de 1400, 900, 700 et 600 mètres.

Chaque homme avait huit cartouches à tirer à chaque distance.

A chaque distance on allumait six cartouches fumifères devant les six pièces.

L'infanterie tira seize cents balles.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Militär-Geographie der Schweiz. Von H. Bollinger. Eidg. Oberst. Kreis-Instructor der VI division. — Zurich, Druck und Verlag von Orell, Füssli et C°, 1881. Prix : 2 fr. 40.

Cette petite géographie militaire de la Suisse est destinée, en premier lieu, à être utilisée dans les écoles d'officiers.

L'auteur a constaté que la géographie nationale n'est pas encore aussi connue parmi nous que l'on pourrait le désirer ; d'autre part, les manuels de géographie en usage dans nos écoles sont souvent insuffisants ; dans l'étude du colonel Bollinger, les officiers subalternes et les sous-officiers trouveront un ensemble de renseignements dont la connaissance devient de plus en plus indispensable.

Le nom de l'auteur suffit à lui seul pour garantir un travail sérieux ; son ouvrage est d'ailleurs basé sur les excellentes publications de feu le colonel H. Sigfried et sur le grand ouvrage du conseiller fédéral Bavier : *Les routes de la Suisse, etc., etc.*

Ainsi se complètent, d'une manière toujours meilleure, les moyens d'instruction mis à la disposition de tous.
